

Recommandations du Secrétariat à l'économie (SECO)**Nombre de collaborateurs à former**

Recommandations pour la détermination du nombre de personnes chargées des premiers secours selon le nombre de travailleurs par emplacement (bâtiment, parcelle) :

Nombre de travailleurs par emplacement (Bâtiment, parcelle) :	1 à 9	10	50	100	250	500	1000
Nombre de travailleurs chargés des premiers secours :	1-2	2	5	6	10	13	18

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Ord. 3, ad. art. 36 al. 1 LTr

Locaux et équipement

Recommandations pour la détermination du nombre de personnes chargées des premiers secours selon le nombre de travailleurs par emplacement (bâtiment, parcelle) :

Nombre de travailleurs par emplacement (Bâtiment, parcelle) :	1 à 9	10	50	100	250	500	1000
Armoire/ trousse de premiers secours	1	1	plusieurs				
Défibrillateur	-	-	-	1	au moins 1		
Local de premier secours	-	-	-	1	au moins 1		

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Ord. 3, ad. art. 36 al. 1 LTr

Entreprises à risques & dangers particuliers

Les exigences en matière de premiers secours peuvent être plus élevées (directive no 6508 de la CFST, Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail).

Dans ce cas, les spécialistes MSST (Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail) responsables de l'évaluation des dangers fixent le contenu des cours spéciaux complémentaires sur les premiers secours (p. ex. sur les dangers liés à l'électricité) de concert avec les entreprises de formation.

Nous vous recommandons volontiers un spécialiste MSST qui saura vous guider.